



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Hôtel de Ville • Grand-Rue 31
Case postale 128 • 1347 Le Sentier
021 845 17 21 • municipalite@chenit.ch

Le Sentier, le 27 septembre 2023

La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal

PREAVIS N°14/2023

Réfection de la cuisine, du système de réfrigération de l'Hôtel de Ville et divers travaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Introduction

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour réaliser divers travaux à l'Hôtel de Ville, principalement dans la partie restaurant/hôtel. Il s'agit de la réfection du système de distribution de froid et de la chambre froide, ainsi que du remplacement de certains équipements de la cuisine du restaurant, de la rénovation du bureau et des vestiaires du personnel. Par la même occasion, il est prévu de finaliser la mise en conformité de la sécurité incendie, de rénover les enseignes et d'illuminer la façade, ce pour tout le bâtiment.

2. Historique

Bâtiment construit en 1958 et rénové en deux étapes, en 1985 et 1988, il a été surélevé en 2016. Le bâtiment, côté hôtel, abrite au sous-sol les locaux techniques, les chambres froides, la buanderie, le local de chauffage ainsi que les caves du restaurant. Au rez-de-chaussée, se trouvent deux salles pour la restauration, la réception de l'hôtel ainsi que la cuisine, dont la dernière rénovation partielle date de 2009. Au premier étage, se situent la salle du Conseil communal, le bureau et les vestiaires du personnel de l'hôtel ainsi que trois chambres. Aux deuxièmes et troisièmes étages, les chambres d'hôtel ainsi qu'un local technique complètent la liste des locaux.

Travaux prévus

Nous devons constater aujourd'hui que les 15 ans écoulés correspondent à la durée de vie d'appareils électroménagers mis journallement à forte contribution. Ces appareils, dont la plupart sont arrivés en bout de course et très énergivores, doivent être remplacés.

Distribution de froid

- Remplacement de la distribution de froid, grosse fuite de gaz réfrigérant (20 ans, très polluant, gaz plus aux normes en vigueur).
- Réfection des tuyaux sanitaires de la chambre froide.
- Remplacement des joints de porte et changement d'un aéro-ventileur vétuste et rouillé d'un compartiment de la chambre froide.

Equipements de cuisine à remplacer

- Changement des plaques de cuisson (15 ans, vétustes, énergivores et très souvent en panne) pour une vitrocéramique à infrarouge et économique en électricité.
- Friteuses (15 ans, vétustes, énergivores et très souvent en panne) : remplacement par le modèle Valentine EVO 2200, économique en électricité.
- Salamandre (15 ans, vétuste, très énergivore et très souvent en panne) : remplacement par une salamandre à foyer radiant HI-TOUCH, économique en électricité.
- Remplacement des deux fours (15 ans, vétustes, énergivores et très souvent en panne) par deux fours mixtes rational 6 niveaux, économiques en électricité.
- Cellule mixte de refroidissement (15 ans, vétustes, très énergivores et très souvent en panne) remplacement par une cellule mixte de refroidissement et surgélation rapide 5 niveaux, économique en électricité.
- Lave-vaisselle de la cuisine et celui du bar (15 ans, vétuste, très énergivore et très souvent en panne) : remplacement par un lave-vaisselle à capot Winterhalter pt-l avec relevage pour celui de la cuisine et le modèle lave-verre uc-s pour le bar, les deux plus économiques en électricité.

Modernisation du comptoir pour le petit-déjeuner

- Remplacement du plan de travail et des portes et pose de luminaires, transformation de la cheminée pour créer une zone de service.

Remplacement et pose des enseignes et mise en conformité sécurité incendie de l'hôtel de ville, dans l'entier du bâtiment

- Mise en place d'une enseigne pour le restaurant afin de lui donner une meilleure visibilité.
- Remplacement de l'enseigne de l'hôtel de ville (administration) vétuste et énergivore.
- Mise en conformité finale au niveau sécurité incendie selon rapport d'un responsable assurance qualité externe (RAQ).
- Pose de luminaire d'ambiance sur toute la façade de l'hôtel de ville.

3. Planning des travaux

Les travaux pour la réfection de la cuisine et le réseau du froid se dérouleront durant le 1^{er} trimestre 2024 et les travaux de mise aux normes de sécurité, enseigne et éclairage d'ici la fin du 1^{er} semestre 2024.

Diverses photos



© Commune du Chenit

4. Coûts des travaux

Dans le tableau suivant se trouvent la liste et les montants de travaux envisagés.

Réfection de la cuisine	
Remplacement des équipements et ameublement salle	CHF 95'000.00
Réseaux de froid et chambre froide	CHF 50'000.00
Carrelage (enlèvement amiante et pose)	CHF 25'000.00
Sanitaire	CHF 5'000.00
Electricité, raccordement, éclairage	CHF 8'000.00
SOUS-TOTAL	CHF 183'000.00
Bureaux 1^{er} étage	
Plâtrerie, peinture, menuiserie du bureau	CHF 3'000.00
Réfection du bureau et des vestiaires du personnel	CHF 20'000.00
SOUS-TOTAL	CHF 23'000.00
Bâtiment hôtel et administration	
Sécurité incendie	CHF 10'000.00
Enseignes et éclairage	CHF 30'000.00
SOUS-TOTAL	CHF 40'000.00
Divers et imprévus	CHF 19'000.00
TOTAL HT	CHF 265'000.00
TVA 8.1%	CHF 21'465.00
TOTAL TTC	CHF 286'465.00

5. Financement

Le financement sera assuré par les liquidités courantes.

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements du patrimoine financier et l'amortissement se fera en 10 ans par le budget de fonctionnement.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

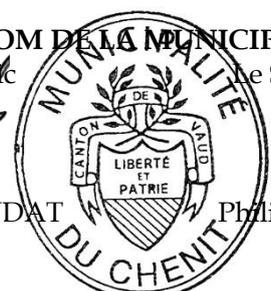
Vu le préavis n° 14/2023,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux prévus ;
2. accorde un crédit de deux cent huitante six mille quatre cent soixante-cinq francs (CHF 286'465.00) pour la réfection de la cuisine, du système de réfrigération de l'Hôtel de Ville et divers travaux ;
3. décide de porter cette dépense, à l'actif du bilan - investissements du patrimoine financier - compte 9143.42 « 14/2023-Réfection cuisine et chambre froide Hôtel de Ville » ;
4. autorise d'amortir, sur une durée de 10 ans au maximum, cet investissement par le compte de fonctionnement - compte 3511.3309.1 « 14/2023-Réfection cuisine et chambre froide Hôtel de Ville » ;
5. autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 286'465.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire



Olivier BAUDAT Philippe RUPP

The seal of the Municipality of Chenit is circular, featuring a central shield with a crown on top. The shield contains the words 'LIBERTÉ ET PATRIE'. The outer ring of the seal contains the text 'CANTON DE VAUD' at the top and 'MUNICIPALITE DU CHENIT' at the bottom.

Séance du Conseil communal du 6 novembre 2023

Délégués municipaux : - M. Isabelle PIGUET, Municipale
- M. Michel VULLIOUD, Municipal

Autres délégués : - M. Philippe GERTSCH, Chef de service des bâtiments
- M. Nicolas DESCHAMPS, gérant de l'Hôtel de Ville (visite des locaux)